

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2012/....

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 juillet 2012

DCM N° 12-07-38

Objet : Bilan d'activité des services municipaux pour l'année 2011.

Rapporteur : M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire

L'article L.2541-21 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable dans les communes d'Alsace et de Moselle, prévoit la présentation au Conseil Municipal du rapport annuel retraçant l'activité des services municipaux sur l'année écoulée.

En conséquence la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article 2541-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le bilan présenté par Monsieur le Maire sur l'activité des services municipaux pour l'année 2011,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du bilan présenté.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Dominique GROS
Maire de Metz
Conseiller Général de la Moselle

Service à l'origine de la DCM : Mission Organisation

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 4.1

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35

Absents : 20

Dont excusés : 20